

Bruxelles, le 30 mars 2023
(OR. en)

7650/23

Dossier interinstitutionnel:
2020/0126(APP)

EJUSTICE 11
JURINFO 3
INF 56
JUR 216

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (2 ^e partie)/Conseil
N° doc. préc.:	11529/1/22 REV 1, 11750/1/REV 1
N° doc. Cion:	9159/20
Objet:	Proposition de règlement du Conseil modifiant le règlement (UE) n°216/2013 relatif à la publication électronique du Journal officiel de l'Union européenne - Accord de principe - Demande adressée au Parlement européen en vue de l'approbation du texte

1. Le 22 juin 2020, la Commission a présenté au Conseil une proposition de règlement du Conseil modifiant le règlement (UE) n° 216/2013 relatif à la publication électronique du Journal officiel de l'Union européenne.
2. Les délégations ont formulé des observations par écrit au cours de l'automne 2020.
3. Le texte a ensuite été examiné lors de la réunion du groupe "Législation en ligne" (Législation en ligne) du 17 décembre 2020.
4. À la suite des observations formulées par les États membres, le texte a dû être remanié en 2021 et 2022.

5. Les délégations ont confirmé leur accord sur le texte révisé au niveau du groupe "Justice en ligne" le 15 février 2023. Toutes les réserves d'examen qui avaient été exprimées ont été levées.
6. Le texte a fait l'objet d'une mise au point par les juristes-linguistes du Conseil. Le texte qui en résulte figure dans le document 6551/23.
7. Compte tenu de ce qui précède, le Coreper/Conseil est invité à:
 - a) marquer son accord de principe sur le règlement proposé, dont le texte figure dans le document 6551/23, sous réserve de l'approbation du Parlement européen;
 - b) décider de transmettre le projet de texte du règlement, qui figure dans le document 6551/23, au Parlement européen pour approbation, conformément à l'article 352 du TFUE.
